



Le Département attribue une aide financière pour suivre la 1ère année en santé

Le Département de la Mayenne souhaite encourager des lycéens mayennais vers un cursus universitaire en santé par le versement d'une aide permettant de financer, en partie, les coûts liés à ses études. Ces jeunes devront disposer des savoirs être et faire indispensables pour suivre la première année commune aux études de santé. Une attention particulière sera portée sur la formation de médecin.

Ainsi, lors de la rentrée universitaire, une commission départementale sélectionnera 10 à 12 bacheliers mayennais, respectant les plafonds de ressources et inscrits auprès de l'Université d'Angers pour suivre la première année commune aux études de santé. Cependant, ils ne pourront recevoir cette bourse de 2 000 € que sous conditions d'assiduité aux cours.

Dans le cas d'une réussite au concours d'entrée en médecine, il est attendu des lauréats de la bourse incitative de s'engager comme ambassadeurs du département afin de valoriser auprès des jeunes mayennais leur parcours universitaire en santé.

Les lycéens doivent en parler à leur professeur principal ou leur chef d'établissement et constituer leur dossier de demande en ligne sur le site lamayenne.fr avant le 31 mai 2019.

> [Voir la fiche de l'aide et effectuer une demande](#)